



Projection du film

La Sociale

Gilles Perret (réalisateur), Rouge Productions, 2016, 84 min

Sous l'égide du

Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale Midi-Pyrénées

www.histoiresecump.fr

En partenariat avec



Le Souvenir, non comme une Nostalgie

Mais comme une raison de vivre au présent

LA CREATION DE LA SECURITE SOCIALE

Les ordonnances de 1945

Les fondements théoriques :

- Bismarck (1881) : cotisations
- Beveridge (1942) : impôt

Les précédents institutionnels :

- Fin XIXe : sociétés de secours mutuels (1852, 1898) et syndicats (1884)
- Début XXe : retraites ouvrières et paysannes (1910), assurances sociales (1928, 1930) et allocations familiales (1932), allocation aux vieux travailleurs salariés (1941)

Les Pères fondateurs :

- Ministres du Travail : Parodi (09/1944-11/1945) et Croizat (11/1945-05/1947)
- Directeur général de la Sécurité sociale : Laroque (10/1944-10/1951)

L'ORGANISATION DU SYSTEME

Les ordonnances de 1945

L'œuvre inachevée :

- Universalité et unité : protection de tous les citoyens contre tous les risques, au sein d'un même système
- Autres régimes : particuliers (fonct., étud.), spéciaux (SNCF, RATP), autonomes (art., comm., prof. lib.), agricole (MSA)

Le contexte historique :

- Politique et syndical : tripartisme, force du PCF et de la CGT, faiblesse du patronat et de la mutualité
- Economique et social : reconstruction du pays, croissance et plein emploi (ouvriers, salariés)

La démocratie sociale :

- Délégation : gestion confiée aux intéressés eux-mêmes (syndicats ouvriers majoritaires)
- Autonomie : élections sociales, larges pouvoirs de gestion des caisses (budget, directeurs, ASS)

LES PREMIERES REORGANISATIONS

L'ordonnance de 1967

La réforme institutionnelle :

- Séparation financière : 3 caisses nationales pour 3 branches (santé, famille, vieillesse)
- Paritarisme technique : suppression des élections (jusqu'en 1982), désignation des administrateurs par les syndicats

Le contexte historique :

- Politique et syndical : Ve République, concurrence syndicale, contestation patronale
- Economique et social : montée du chômage, accroissement des déficits (maladie), modèle des complémentaires (AGIRC/ARRCO)

L'étatisation progressive :

- Rôle initial (1945) : fixation des cotisations et des prestations
- Renforcement des directions (1960) : pouvoirs (budget, personnels), intervention dans les nominations (EN3S)

LA NOUVELLE GOUVERNANCE

Le plan Juppé de 1995

La problématique financière :

- Obsession du déficit : recherche de nouvelles sources de financement
- Fiscalisation du système : institution de la CSG (1990) et de la CRDS (1996)
- Intervention du Parlement : détermination de l'équilibre financier de la Sécurité sociale (LFSS)

Le contexte historique :

- Politique et syndical : nouvelle majorité, rebond syndical (grèves)
- Economique et social : crise économique de 1993, chômage durable, déficit surmédiatisé, « critères de Maastricht »

L'interventionnisme étatique :

- Atténuation du paritarisme : marginalisation des partenaires sociaux, affaiblissement des conseils d'administration
- Logique contractuelle: diagnostics, fixation d'objectifs (COG/CPG, PQE, indicateurs)

LES AJUSTEMENTS RECENTS

Les lois Douste-Blazy et Bachelot de 2004 et 2009

La santé réformée :

- Réforme de l'Assurance maladie : renforcement des directions (CNAMTS, CPAM), affaiblissement du « Conseil »
- Réforme de l'Hôpital public : rationalisation institutionnelle (CH), renforcement des directeurs
- Institutionnalisation et renforcement des complémentaires obligatoires en entreprises en 2016 (loi du 14 juin 2013)
- Protection Universelle Maladie (PUMa)

Le contexte historique :

- Politique et syndical : crise syndicale
- Economique et social : chômage, crise économique, vieillissement démographique

La rationalisation étatique :

- Verticale (pouvoirs) : modifications institutionnelles, contractualisation
- Horizontale (territoires) : concentration géographique, régionalisation (ARS) et fusions (URSSAF, MSA, RSI)